DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme
CRUSEILLES

DOCUMENT GRAPHIQUE ANNEXE (informatif)

Certifié conforme, et ou pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2023, approuvant le PLU de Cruseilles.

Le Maire,
Sylvie MERMILLOD

PIECE N° 4-2	PROCEDURES		
	ELABORATION approuvée le		
	REVISION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/5000	V1 : Approuvée le : V2 V3	V1 : Approuvée le : V2 V3	V1 : Approuvée le : V2 V3
Mise au point	V4 V5	V4 V5	V4 V5
	V6	V6	V6
CONCEPTION Territoires demain 23, Place du Square 74000 Thonon-les-Bains Tél. 04 50 71 67 67 Courriel : contact@territoires-demain.com	B.E. DESSIN TECTA Pôle Analyse des Valeurs Parc Alpespace, Bât. A, 2 rue Pierre Gilles de Gennes 74370 Pringy-Annecy-le-Vieux Tél. 04 50 69 69 69 Courriel : tecta@tecta.com	FOND CADASTRAL Diffusion cadastre data.gouv janvier 2023	MISE A JOUR DU BATI A titre indicatif : juillet 2022

N° 2023-0

LEGENDE

Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain (DPU)

Zones délimitées en application de l'article L421-6 du Code de l'Urbanisme, à l'intérieur desquelles s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir

Bois et forêts soumis au régime forestier

Zones soumises à un risque d'exposition au plomb, selon l'arrêté préfectoral du 27 Décembre 2005

Périmètres situés au voisinage d'infrastructures de transports terrestres dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées selon l'arrêté préfectoral du 19 août 2020

Voie classée bruyante de catégorie 2

Voie classée bruyante de catégorie 3
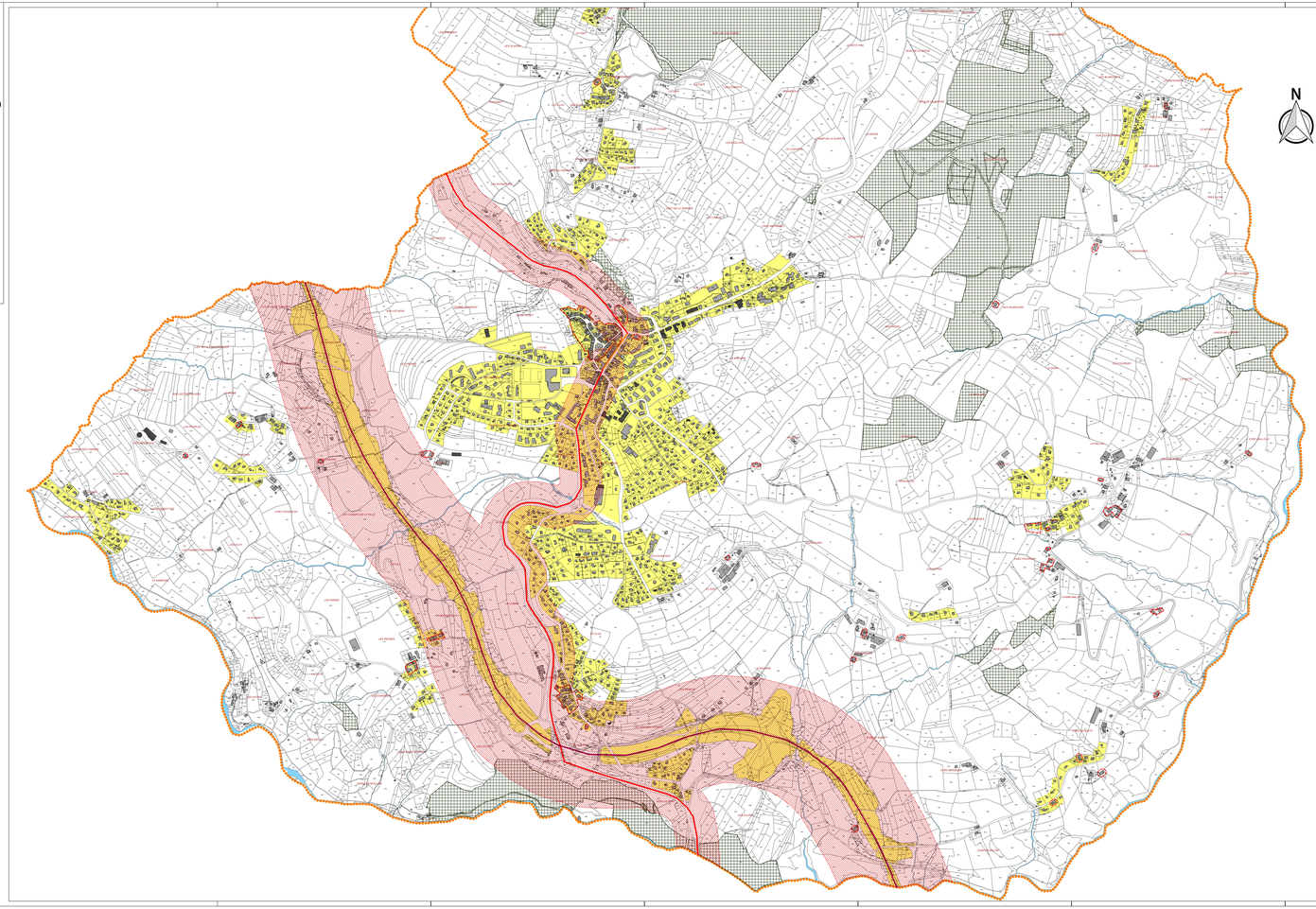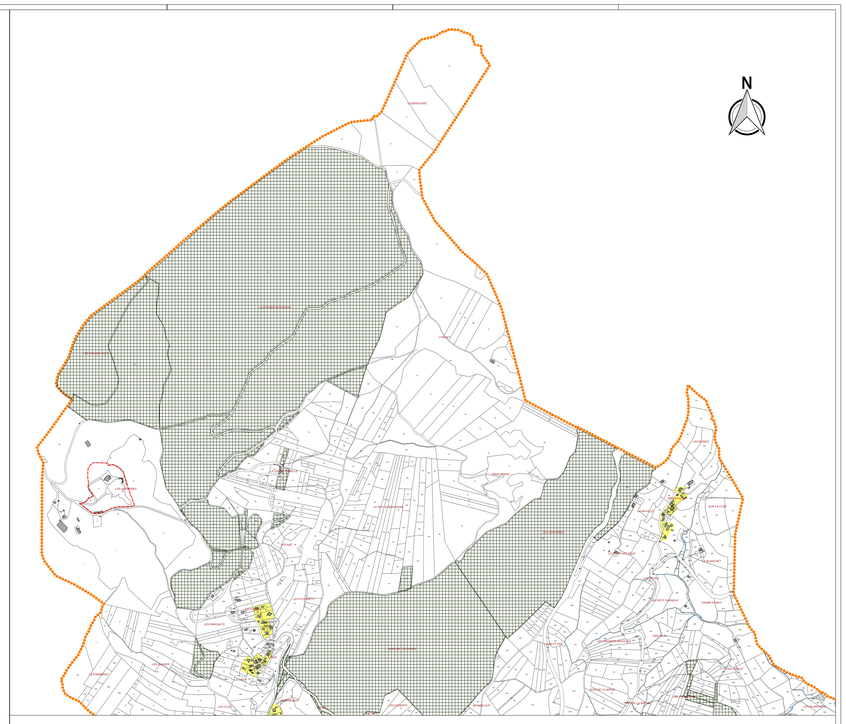
Voie classée bruyante de catégorie 4